

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022

**OBJET : ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTION
AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ**

L'an deux mille vingt-deux, et le quatre octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette — CELHAY Martine - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuncho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : DIRIBARNE Lionel - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions aux associations et autres personnes de droit privé ont été attribuées au cours de l'exercice par les délibérations du 12 avril 2022, 7 juin 2022, 9 août 2022 et 6 septembre 2022. Elle rappelle que la commune de BARDOS octroie une subvention aux ménages engageant des travaux de rénovation énergétique dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de SOLIHA.

Le dossier de M. Gaël DANTHIEZ étant soldé, il convient de procéder au versement de la subvention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'attribuer la subvention PIG suivante

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
DANTHIEZ Gaël	Subvention PIG	1250.00 €

PRÉCISE que les crédits suffisants ont été prévus au budget 2022 à l'article 6574.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

